

« Nous faisons tout pour le bien de notre enfant mais on veut nous l'enlever »

Société. Sur les 300 000 enfants éloignés de leurs parents en France, 2 000 le sont dans la Loire. Au-delà des placements volontaires, certains enlèvements sont décriés par des familles et des associations, qui dénoncent des placements abusifs. Témoignages.

C'est une grand-mère qui dénonce, qui s'inquiète. On voudrait placer son petit-fils, âgé de 2 ans. « Des informations préoccupantes seraient parvenues. »

Elle dit sa « stupeur sachant tout ce que nous faisons pour le bien de l'enfant ».

Ce sont des soignants, des assistants sociaux qui dénoncent, qui s'inquiètent. Ils ont vu dans cette famille une situation préoccupante : un petit garçon né d'une procréation médicalement assistée, qui vit au milieu de trois femmes, sa mère, sa grand-mère, son arrière-grand-mère. « Toutes sont filles uniques, il est le seul garçon, et on leur reproche une discrimination matriarcale, un comble », explique sous couvert d'anonymat, un docteur en psychiatrie, qui conseille la famille.

Une association contre le « scandale des placements abusifs »

L'enfant grandit dans un environnement d'un autre temps. La grand-mère estime pour autant que son confort est assuré, parle d'accusations évidemment mensongères.

Elle pose à elle toute seule le problème des enfants placés. C'est un cas, parmi les 300 000 qui existent en France et qui donnent lieu pour moitié à des placements, pour moitié à des suivis.

Deux fois sur dix, ce sont les parents qui demandent à ce que l'on prenne en charge leur progéniture. Souvent, c'est un enlèvement.

Pour le bien de l'enfant ? Qui peut répondre ? Pas grand monde... Qui doit répondre ? Un juge des enfants. Souverain. Mais les décisions ne sont plus seulement discutées, elles



Photo d'illustration Jean-Pierre Balfin

sont désormais dénoncées. Notamment par une association, telle que Violette Justice, qui explique « lutter contre le scandale des placements abusifs ».

Scandale, le mot est fort. Des manifestations ont eu lieu dans tout le pays. Comme à Saint-Étienne, il y a deux ans. Avec ce titre du compte rendu dans nos colonnes : « Enfants placés, des parents trop longtemps mis à l'écart ». Des psychiatres volent au secours des familles. Comme ce médecin, descendu de Strasbourg porter secours à cette grand-mère de la Loire.

S'ils ne signalent pas, les services sociaux dénoncés à leur tour...

Les services sociaux en prennent pour leurs grades, même si c'est la justice qui tranche toujours.

Les médecins aussi sont parfois cloués au pilori. Alors que tous cherchent seulement à mettre hors de danger des enfants, des ados, des familles. Et s'ils n'interviennent pas ? Si un drame survient ? Ce sont leurs services qui seront

dénoncés.

Le sujet semble prendre de l'ampleur. 80 % des enfants placés le seraient jusqu'à leur majorité. Et après ? Le retour à la vraie vie pose aussi problème.

Quels que soient les cas particuliers, un placement est toujours dramatique. Pour cet enfant de 2 ans, pour près de 2 000 enfants dans le seul département de la Loire. ■

J-Y.M.

Plus de 2 000 enfants pris en charge dans la Loire

Au titre de la protection de l'enfance, l'accueil et l'hébergement des enfants s'imposent au Département par des décisions d'un juge des enfants. Les enfants accueillis sont hébergés soit en établissement soit en familles d'accueil. Pour l'année 2015 et pour une population de 750 000 personnes, 2 073 enfants (1 892 mineurs et 181 majeurs) sont pris en charge financièrement par le Département, c'est-à-dire qu'ils bénéficient d'un accueil. Sur l'ensemble des enfants confiés au Département, 728 enfants sont confiés aux assistants familiaux, des personnes qui accueillent l'enfant. 486 assistants familiaux sont salariés du Département de la Loire. À titre de comparaison, au 31 décembre 2012, dans la Loire, on comptait 2 071 enfants pris en charge. Il n'y a donc pas d'évolution notable en nombre, dans un sens ou dans un autre.

« La France est pointée du doigt par la Cour européenne des Droits de l'Homme »

Ce docteur en psychiatrie accepte seulement de témoigner sous le pseudonyme de Docteur König.

Il a fait des placements abusifs d'enfants son cheval de bataille. Il devrait rapidement sortir de l'anonymat puisqu'il prépare un livre sur ce sujet dramatique. Il a notamment tenté d'intervenir dans la Loire.

Vous dénoncez des placements parce qu'ils vous paraissent abusifs ? Je défends les patients qui ont des enfants placés abusi-

vement. Il y a 200 000 placements abusifs en France. Et l'on compte 55 000 euros par an et par enfant. Faites le calcul. Il est en plus très difficile de les récupérer à la suite d'un placement. On a le cas en ce moment d'un enfant placé à la sortie de la maternité.

Qui sont les responsables ? Les juges pour enfants ? Les juges donnent toujours raison aux travailleurs sociaux. Ils ne sont pas responsables, ils se retrouvent face à

une tonne de documents. Tous à charge.

Y aurait-il un scandale en France ?

Il y a un scandale. On est pointé du doigt par la Cour européenne des Droits de l'Homme. 80 000 enfants sont placés pour des raisons légitimes, pas les autres.

Que préconisez-vous ?

Le retour de l'enfant, quand c'est légitime, dans la famille, avec une aide à domicile, durant six mois à un an.